

COMMENT TROUVER UN EMPLOI ?



Pour rechercher un emploi, vous pouvez vous inscrire auprès de Pôle Emploi, chercher dans les petites annonces ou déposer des candidatures spontanées. Dans tous les cas, vous pouvez, si vous le souhaitez, demander une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (voir la fiche précédente).

1- PÔLE EMPLOI :

Le pôle emploi regroupe deux services : les indemnisations et l'accompagnement.

L'inscription vous permet

- d'être reconnu comme demandeur d'emploi, elle atteste que vous êtes en recherche d'emploi et vous pouvez bénéficier d'un accompagnement dans la construction de votre projet professionnel : rédaction de C.V (Curriculum Vitae), recherche de formation, recherche d'emploi etc...)
- de bénéficier des allocations chômage si vous avez travaillé pendant plusieurs mois avant votre inscription.

L'inscription s'effectue soit sur Internet sur le site pole-emploi.fr, rubrique «vous êtes candidat », soit dans l'agence de votre ville ou de votre département.

Pour rester inscrit : Il faut que vous déclariez tous les mois la situation dans laquelle vous vous trouvez (en recherche d'emploi ou pas). Vous pouvez effectuer cette démarche en vous présentant à votre agence pôle emploi, soit sur internet.

Le service accompagnement de pôle emploi doit vous permettre de trouver un emploi en fonction de vos choix. Vous serez reçu régulièrement par votre conseiller professionnel qui vous aidera dans vos démarches.

2- CAP EMPLOI :

Le Cap emploi est un service départemental destiné à aider les personnes handicapées titulaires d'une R.Q.T.H. à s'insérer professionnellement. L'adresse de votre Cap emploi figure sur la notification de R.Q.T.H. que vous a envoyé la M.D.P.H. Il faut prendre rendez-vous et les prévenir si vous avez besoin d'un interprète.

3- RECHERCHE D'EMPLOI :

- Candidature spontanée :

Vous sélectionnez les entreprises qui vous intéressent, et qui emploient des personnes avec vos compétences, votre diplôme. Vous envoyez votre CV avec une lettre de motivation.

- Réponse à des petites annonces

En plus de votre conseiller de l'ANPE il faut que vous recherchiez de votre côté des offres d'emploi. Il faut lire les petites annonces dans les journaux, sur internet ou chez les commerçants.

a) Bien comprendre les petites annonces :

Prenez le temps de comprendre comment elles sont classées dans les journaux, sur Internet (par dates, par profession...). Prenez également le temps de bien les lire afin de comprendre les attentes de l'employeur et pour préparer vos réponses pour un futur entretien.

Les Informations à repérer avant d'y répondre sont les suivantes :

Concernant l'entreprise :

- Nom et adresse de l'entreprise



- Nombre de salariés : petite, moyenne ou grande entreprise
- Comment contacter l'entreprise

Concernant l'emploi proposé

- Le type de contrat : contrat à durée déterminée ou indéterminée
- Le temps de travail : temps complet ou temps partiel
- Diplôme et niveau d'étude
- Expérience exigée ou non
- Formation demandée
- Salaire proposé (à adapter en fonction du temps de travail)
- Permis de conduire exigé ou non
- Congés, horaires

Ces deux dernières informations ne sont pas systématiquement mentionnées sur l'annonce. N'hésitez pas à les demander lors de l'entretien.

Enfin, repérez bien le numéro de l'annonce, sans elle vous ne retrouverez pas l'annonce et vous ne pourrez pas y répondre pour postuler.

b) Comment procéder pour postuler ?

En fonction de ce qui est précisé sur l'annonce, soit vous téléphonez ou vous faites téléphoner pour vous, pour obtenir un rendez vous, soit vous envoyez votre CV et votre lettre de motivation par courrier ou par mail.

Il est important de réagir rapidement quand vous voyez une annonce qui vous intéresse et de postuler rapidement (dans les quelques jours qui suivent la parution de l'annonce). Pour autant, prenez le temps d'actualiser votre CV et d'adapter votre lettre de motivation au poste proposé.

Le CV présente votre parcours de façon résumée et claire, organisé par années et par catégories (formation, diplômes obtenus, expérience).

La lettre de motivation doit donner envie à l'employeur de vous rencontrer, elle doit être facile et rapide à lire, sans fautes d'orthographe et sans ratures. Elle explique pourquoi vous êtes intéressé par le poste et compétent pour l'occuper.

Attention : N'attendez pas les réponses aux candidatures que vous avez déposées pour faire d'autres demandes. En effet, beaucoup d'entreprises ne répondent pas immédiatement voire, certaines pas du tout.

Gardez une liste des entreprises contactées avec la date à laquelle vous avez postulé, une copie de l'annonce ainsi qu'une copie du CV et de la lettre de motivation que vous avez envoyés. Ces documents vous seront utiles pour préparer l'entretien d'embauche.

c) L'entretien d'embauche

Il a pour objectif de convaincre l'employeur de vous choisir, vous et pas un autre. Il faut donc mettre en avant vos points forts, vos qualités professionnelles et votre savoir-faire.

Surtout partagez vos expériences de stages ou d'emploi précédentes afin de lui montrer vos capacités.

4- LES SERVICES UTILES

Après Saint Jacques

Il existe à l'I.N.J.S. un service de suite qui peut vous accompagner 3 ans après votre sortie de l'Institut. Il est à votre disposition pour toutes les questions qui concernent l'emploi et pour vous accompagner dans vos recherches et démarches.

Le C.P.S.A.S. de l'I.N.J.S. peut également vous aider pour la rédaction de votre C.V ou votre lettre de motivation.

Permanence Emploi pour Personnes Sourdes et Malentendantes

Mairie du 9ème arrondissement

6 rue Drouot

75009 PARIS

Métro Richelieu Drouot

SMS : 06 74 62 08 02

✉: emploi.sourds@paris.fr

Horaires entretiens :



- avec Rdv les lundis-mercredis-jeudis et vendredis de 9h à 17h
- sans Rdv les mardis de 14h à 17h

Tremplin Entreprises

2 rue du Dr Lombard

92130 Issy les Moulineaux

☎ : 01 41 09 79 10

☎ : 01 46 38 20 05

✉ : contact@tremplin-entreprises.org

Aide à la recherche de stage, d'emploi, de travail saisonnier dans le secteur tertiaire (niveau BAC).

GRETA – Espace AISP

29 bis rue de Cronstadt

75015 Paris

☎ : 01 53 68 069 90

☎ : 01 42 50 48 98

✉ : Contact-aisp@greta-m2s.fr

www.greta-m2s.fr

Accompagne les personnes reconnues travailleurs handicapés dans leur démarche d'insertion et de formation en leur proposant des actions spécifiques d'orientation, de remobilisation et de formation.

A.Sourd

154, rue Marcadet

75018 PARIS

☎ : 01 42 23 72 23

☎ : 01 42 23 72 24

SMS : 06 87 94 52 28

MSN : msn@asourd.fr

Service d'accompagnement pour jeunes sourds en recherche d'orientation et de formation :

UNIRH 75 - Cap Emploi

43 Bis rue d'Hautpoul

75019 PARIS

☎ : 0805 660 661



Structure pour accompagner les travailleurs handicapés titulaires d'une R.Q.T.H.
dans leur parcours vers l'emploi :

